



Communiqué de presse :

Journée de mobilisation du secteur social du 7 décembre 2021

Assistant.es de service social scolaire de l'Education Nationale

**Rassemblement à 10h devant la Préfecture des Bouches du Rhône (place
Félix Baret 13006 Marseille)**

Le 7 décembre dans la rue nous voulons être entendu.es et reconnu.es !

Avec la crise sanitaire qui n'a fait qu'accentuer la crise sociale, la nécessité des services sociaux dans l'Education nationale n'est plus à démontrer.

Face à l'absence de créations de postes dans notre académie et ses conséquences : alourdissement des secteurs d'intervention, dégradation des conditions de travail, face aux postes restés vacants faute d'attractivité (salaire/secteurs d'intervention), face à l'augmentation du sentiment d'insécurité dans certains établissements scolaires et quartiers (Collège Jules Ferry par exemple) et la disparition du tissu associatif et des services publics dans ces quartiers... Les assistant.es de service social scolaire sont en grève !

Aujourd'hui, les politiques publiques libérales mises en place ne permettent pas de faire face aux besoins de nos services et donc des élèves, étudiant.es et agents.

Pourtant de l'argent public pour l'Education, il y en a ! Pour la création sur Marseille des micro-collèges et micro-lycées, pour les cités éducatives et tous les nouveaux dispositifs dits innovants. Dispositifs créés pour pallier le manque de places en enseignement spécialisé (ULIS, SEGPA, IME) ou pour pallier l'absence de prise en charge réelle tant sur le plan pédagogique que social des élèves absentéistes et en décrochage.

Le mépris de notre gouvernement et notre ministère face à nos conditions de travail remet en question les valeurs mêmes de notre profession, de notre action auprès des élèves et leur famille, des étudiants et des personnels. 50 postes créés pour tout le territoire national et confondus assistant.es de service social et infirmier.es !

Nous exigeons :

- la création de postes en second degré
- la création d'un véritable service social du 1^{er} degré
- des créations d'ULIS, SEGPA, IME assortis de créations de postes d'AESH
- la revalorisation du point d'indice
- le versement de la prime REP+
- des conditions de travail décentes : bureau autonome, équipement informatique et téléphonique en situation de télétravail